



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 1^{er} octobre 2013 à 19 h 33 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général ainsi que la greffière sont présents.

Madame la mairesse Marlene Cordato se fera seconder par Monsieur Denis Hébert, maire suppléant, pour un motif de santé.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire de la personne suivants :

- Monsieur Luc Paquette, décédé le 19 septembre dernier, à l'âge de 25 ans ;

et exprime ses plus sincères condoléances à la famille éprouvée.

RÉSOLUTION 2013-10-565
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Madame Monique Boulais

- Travaux de réfection sur la rue Cadoret - Cessation des activités par l'entrepreneur et inconvénients majeurs causés par ces travaux.

Monsieur Denis Marotte

- Fermeture complète du boulevard de la Grande-Allée au cours de la dernière fin de semaine - Travaux effectués au passage à niveau - Congestion dans le Faubourg Boisbriand samedi dernier et partout sur le territoire. Mauvaise signalisation;
- Remercie Monsieur David McKinley qui termine son mandat;

Monsieur Jean-Marie Girard

- Fermeture complète du boulevard de la Grande-Allée - Travaux effectués au passage à niveau – Les travaux sont-ils complétés?

Monsieur Romagnino

- Travaux sur la 6^e Avenue – Déçu de la conduite des travaux.

Monsieur Aymerick St-Marseille

- Félicite la mairesse pour sa réplique aux médias aujourd'hui;
- Remercie Monsieur David McKinley qui termine son mandat;
- Aujourd'hui, Journée internationale des personnes âgées – Pas de service de conciergerie de l'OMH de Boisbriand – Maison Dutrisac – Déploire une grave lacune au niveau de l'entretien.

Monsieur Martin Drapeau

- Projet Salix – Demande des précisions sur le coût total du projet.

RÉSOLUTION 2013-10-566 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

DE prolonger la période de questions allouée aux citoyens, d'une période additionnelle de vingt (20) minutes.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - PROLONGATION

Monsieur Martin Drapeau (suite)

- Problématique des odeurs produites par les boues non suffisamment asséchées à l'usine d'épuration.

Monsieur Sylvain Labelle

- Travaux sur la 6^e Avenue – Citoyens insatisfaits - La situation sera-t-elle corrigée? La Ville envisage-t-elle de prendre des recours contre l'entrepreneur?
- Demande les raisons pour lesquelles les citoyens du district #1 ne peuvent-ils pas voter au local des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) situé sur le chemin de la Grande-Côte au scrutin du 3 novembre 2013?

Monsieur Guy Lamarre

- La Ville ne pourrait-elle pas procéder à des essais de stabilisation chimique au moment de sortir les boues de l'usine d'épuration?
- Programme Réno-Québec – Propose que le budget attribué au changement des enseignes de rue soit employé plutôt au Programme;
- Félicite les employés de la Ville – C'est grâce à eux le résultat du sondage de satisfaction des citoyens dont les résultats viennent d'être dévoilés.

**RÉSOLUTION 2013-10-567
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE prolonger la période de questions allouée aux citoyens, d'une période additionnelle de quinze (15) minutes.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS - PROLONGATION

Monsieur Guy Lamarre (suite)

- La Ville pourrait-elle créer une Régie de sécurité incendie, tout comme pour la police.

Madame Claire De la Mirande

- Contraintes subies en raison des travaux de réfection sur diverses rues de la Ville. Ne croit pas que les terrains privés seront remis dans leur état initial. Demande une meilleure communication. Signalisation déficiente sur les chantiers.

Monsieur Gérard Lavoie

- Rue de la Promenade - Problèmes de renvoi d'eau – Déçu de la réponse de l'expert en sinistre de la Ville niant responsabilité de la Ville.

**RÉSOLUTION 2013-10-568
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2013, tel que rédigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-569
RÈGLEMENT RV-1441-013 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 10 septembre 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-013 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage pour permettre un « projet commercial intégré » dans la zone I-2 481.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-570
RÈGLEMENT RV-1441-014 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 10 septembre 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-014 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout d'un usage spécifiquement permis dans la zone I-2 128.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-571
RÈGLEMENT RV-1447-005 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 20 août 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1447-005 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'introduction d'un objectif sur l'aménagement de toits verts.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-10-572
RÈGLEMENT RV-1447-006 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 10 septembre 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1447-006 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce qui a trait aux clôtures dans la zone R-1 209-2.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-10-573
RÈGLEMENT RV-1551 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 10 septembre 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1551 décrétant des travaux d'aménagement d'un parc linéaire longeant le boulevard de la Grande-Allée et leur financement par emprunt au montant de 1 713 000 \$ en remplaçant les mots « avec tige de saule (hauteur de trois (3) mètres) » par « végétalisé » au point 4.1 du détail du devis estimatif.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-574
RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA
VILLE AU 1^{ER} OCTOBRE 2013 ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS**

La mairesse fait lecture intégrale du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville de Boisbriand, dont le texte est reproduit ci-après, puis le dépose accompagné des annexes requises par la Loi.

**Rapport de la mairesse sur la situation financière
de la Ville de Boisbriand
Déposé à la séance régulière du conseil municipal
du 1^{er} octobre 2013**

Madame, Monsieur,

Mon premier mandat à titre de mairesse tire à sa fin. Il s'agit du cinquième rapport sur la situation financière de la Ville de Boisbriand que je dépose et, encore une fois, je suis très heureuse des résultats. Au fil des ans, l'état des finances de la Ville s'est grandement amélioré, grâce aux décisions prises par mon administration. Je vous invite à prendre connaissance du présent rapport et à constater l'excellente position financière de votre Ville.

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* du Québec et à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, les sujets suivants seront abordés :

- Les états financiers de l'exercice 2012;
- Le programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015;
- Les indications préliminaires des résultats financiers 2013;
- La rémunération des élus;
- Les orientations générales du prochain budget.

LE PASSÉ

Derniers états financiers au 31 décembre 2012

Les états financiers non consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et déposés au conseil le 7 mai 2013, indiquaient un surplus de 1 288 000 \$. Ce montant s'explique principalement par la hausse des revenus de mutation, par des intérêts et de la subvention de Recyc-Québec.

Revenus (arrondis)	Dépenses (arrondies)	Écart (arrondi)
53 227 000 \$	51 939 000 \$	1 288 000 \$

Dernier programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015

Le programme triennal des immobilisations permet au conseil municipal de planifier les dépenses en immobilisations pour les trois prochaines années. Le programme triennal des années 2013, 2014 et 2015 s'élève à 66,1 M\$, dont 19,9 M\$ en 2013.

Ces investissements incluent notamment la réfection des infrastructures de routes, l'aménagement de parcs et l'adhésion à un programme d'efficacité énergétique pour les bâtiments. Une partie de ces dépenses seront subventionnées.

Sommairement, les principaux investissements du programme triennal d'immobilisations prévoyaient les dépenses suivantes :

	2013-2014-2015 (M\$)
Travaux de génie (services municipaux)	30,1
Édifices	20
Parcs et terrains de jeux	8,4
Projet Salix	2,1
Travaux publics	1,7
Sécurité incendie	1,8
Autres	2
TOTAL	66,1 M\$

LE PRÉSENT

Indications préliminaires des résultats financiers 2013

Revenus	Dépenses	Écart
55 409 000 \$	54 376 000 \$	1 033 000 \$

Ce surplus anticipé provient principalement de revenus excédentaires par rapport au budget initial et au contrôle serré des dépenses. Je recommanderai au conseil municipal d'utiliser cet excédent dans le budget de fonctionnement de 2014 pour maintenir au plus bas le compte de taxe moyen et faire face à de nouvelles obligations.

Taux d'endettement (incluant les riverains)

2008	2009	2010	2011	2012	2013 (estimé)
5,30 %	4,89 %	4,5 %	4,26 %	4,05 %	3,74 %

La diminution constante démontre la volonté de mon administration à contrôler l'endettement de la Ville tout en poursuivant les mises à niveau et les investissements à long terme.

Rémunération et allocations des membres du conseil municipal pour 2013 (section lue par le directeur général de la Ville, Monsieur René Lachance, à la demande de la mairesse)

Rémunération	Maire	Conseiller
Salaire annuel	69 401 \$	23 133 \$
Allocation annuelle	15 662 \$	11 567 \$
Maire suppléant mensuel		660 \$
Allocation mensuelle		330 \$
Salaire mensuel pour la MRC	357,85 \$	
Présence à la MRC par séance	273,19 \$	
Substitut à la MRC par séance		273,19 \$
Allocation par séance		136,59 \$
Présidence annuelle d'une commission	5 084 \$	2 717 \$
Allocation annuelle		1 359 \$
Vice-présidence annuelle d'une commission		1 813 \$
Allocation annuelle		906 \$
Délégué annuel à la RIPTB		2 585 \$
Allocation annuelle		1 293 \$
Délégué ou substitut à la CRÉ par séance	268 \$	
Délégué ou substitut au CITL par séance	150 \$	150 \$
Délégué ou substitut à Tricentris par séance		100 \$

Toujours en respect de la Loi, la liste de tous les contrats conclus entre le 1^{er} octobre 2012 et le 17 septembre 2013 peut être consultée à l'hôtel de ville. Elle inclut les contrats :

- qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$;
- de même que ceux qui représentent une dépense de plus de 2 000 \$ avec le même fournisseur lorsque l'ensemble de ces contrats constitue une dépense totale qui excède 25 000 \$.

LE FUTUR

Orientations générales du budget 2014 et du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016

La qualité de vie et le sentiment de fierté que l'on peut offrir aux citoyens passent par une saine gestion des projets. Le conseil municipal doit donc maintenir son objectif de santé financière atteinte dans le respect d'un développement harmonieux de la Ville. Cela s'imposera pour les années à venir. Quant aux investissements municipaux, ils seront définis dans le programme triennal d'immobilisations. Je souhaite que leur planification permette la mise à jour de nos infrastructures et la réalisation d'actifs qui répondent aux besoins de la population, toujours en respectant un cadre financier rigoureux.

Depuis 2009, j'ai voulu offrir aux citoyens une excellente prestation de service tout en privilégiant une gestion ferme et efficace des finances. Les résultats sont au rendez-vous. Je remercie sincèrement le personnel et la direction générale, qui font les efforts nécessaires à l'atteinte de notre visée.

En terminant, je souligne l'implication des membres du conseil, qui ont cru en ma façon de gérer les finances de la Ville. Ils ont contribué, par leur participation et leur appui lors de l'élaboration des budgets annuels et des programmes d'immobilisation, à l'atteinte des excellents résultats que nous connaissons depuis quatre ans.

Excédents annuels 2009 – 2013

2009	2010	2011	2012	2013 (estimé)
(728 000 \$)	307 000 \$	711 000 \$	1 288 000 \$	1 033 000 \$

RÉSOLUTION 2013-10-575 DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 29 août au 18 septembre 2013, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-10-576 SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 août au 15 septembre 2013 montrant un total des activités de 5 150 039,42 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	1 599 744,89	
Activités financières d'investissement	2 860 503,81	
Total des chèques fournisseurs		4 460 248,70
Salaires – Dépenses	1 042 614,52	
Salaires - Déductions	(352 823,80)	
Total des salaires nets		689 790,72
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		5 150 039,42

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-577
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date en date du 11 septembre 2013, révisée les 16 et 19 septembre 2013, montrant un total de 1 806 396,16 \$ et d'en autoriser le paiement.

DE retenir le chèque émis au nom de Les entreprises Charles Maisonneuve inc. jusqu'à la finalisation complète des travaux des entrées charretières dans le cadre des travaux de réfection de la 6^e Avenue.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-578
AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder aux travaux de réaménagement du Centre communautaire et d'affecter une somme maximale de 20 000 \$ au surplus accumulé pour la réalisation du projet.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-579
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES –
CONTRAT 2013-1344 – RÈGLEMENTS RV-1465 ET RV-1532**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'équipements informatiques, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Informatique ProContact inc. 3249, rue Jean-Béraud Laval (Québec) H7T 2L2	64 081,32 \$

ATTENDU l'évaluation des offres et la recommandation de madame Josée Leblanc, directrice, Technologie de l'information;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 24 septembre 2013.

D'accepter l'offre Informatique ProContact inc., au montant de 64 081,32 \$ (toutes taxes incluses), celle-ci étant la soumission conforme la plus basse pour l'acquisition d'équipements informatiques, contrat 2013-1344.

D'imputer la dépense aux Règlements RV-1465 et RV-1532.

Adoptée par tous les conseillers présents sauf Monsieur Mario Lavallée qui enregistre sa dissidence.

**RÉSOLUTION 2013-10-580
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONCIERGERIE DU CHALET DU PARC
PELLERIN – CONTRAT 2013-1346**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de conciergerie du chalet du parc Pellerin, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Natalia Cordeiro 52, boulevard Provencher Boisbriand (Québec) J7G 1M7	37 045,08 \$
Les Services d'entretien d'édifices Pla-Net inc. 1150, rue Delacroix Boisbriand (Québec) J7G 3E2	38 700,60 \$
Vite Action inc. 783, avenue Jean-Duceppe Boisbriand (Québec) J7G 3K4	43 115,76 \$

ATTENDU l'évaluation des offres et la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 24 septembre 2013;

D'accepter l'offre de Natalia Cordeiro, au montant de 37 045,08 \$ (toutes les taxes comprises), celle-ci étant la soumission conforme la plus basse pour les travaux de conciergerie du chalet du parc Pellerin, contrat 2013-1346, pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2016;

Adoptée par tous les conseillers présents sauf Monsieur Mario Lavallée qui enregistre sa dissidence.

**RÉSOLUTION 2013-10-581
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU PARC
DES FRANCS-BOURGEOIS ET DES CORRIDORS – CONTRAT
2013-1354**

Attendu que la Ville a reçu une quittance, le 3 juillet 2013, de l'entrepreneur « Les excavations Quatre Saisons » concernant les travaux d'aménagement paysager au parc des Francs-Bourgeois;

Attendu que la norme LEED qui prévaut dans le Faubourg Boisbriand précise que certains travaux (ensemencement) ne peuvent être réalisés entre le 15 juin et le 15 août;

Attendu que certains végétaux doivent être plantés pendant la période de repos végétatif, entre autres, à partir du début de la chute de feuilles à l'automne (norme BNQ);

Attendu que la date d'ouverture des soumissions outrepassa le 1^{er} octobre 2013;

Attendu qu'aucune séance du conseil ne sera tenue entre le 1^{er} octobre 2013 et le 19 novembre 2013 en raison de l'élection municipale et qu'à cette date, il sera trop tard pour réaliser les travaux requis;

Attendu que le coût estimé du contrat s'élève à 90 000 \$ toutes taxes comprises dépassant ainsi la délégation de pouvoir du directeur général d'autoriser une dépense de plus de 35 000 \$, et ce, selon le règlement RV-1497;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser, monsieur René Lachance, directeur général de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, l'adjudication du contrat pour les travaux d'aménagement paysager au parc des Francs-Bourgeois et des corridors;

DE rendre compte, à la séance ordinaire du 19 novembre 2013 des résultats de la soumission sur invitation, et ce, afin que les travaux puissent être exécutés dans les délais requis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-582
ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU 16 OCTOBRE 2013 AU MONTANT DE
13 400 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros RV-717, RV-1169, RV-1195, RV-1218, RV-1230, RV-1232, RV-1237, RV-1243, RV-1246, RV-1252, RV-1258, RV-1260, RV-1262, RV-1263, RV-1267, RV-1320, RV-1352, RV-1360, RV-1367, RV-1374.1, RV-1376.1, RV-1386, RV-1393, RV-1394, RV-1395, RV-1397, RV-1398, RV-1399, RV-1403.1, RV-1409, RV-1416, RV-1420, RV-1506, RV-1520, RV-1521, RV-1532, RV-1534, RV-1535, RV-1540, RV-1543, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 octobre 2013, au montant de 13 400 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Boisbriand a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix Offert	Montant \$	Taux %	Echéance	Coût réel %
Financière Banque Nationale inc.	98,03500	686 000	1,60000	2014	3,72901
		711 000	1,85000	2015	
		739 000	2,15000	2016	
		767 000	2,50000	2017	
		4 771 000	2,85000	2018	
		5 726 000	3,80000	2023	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,22300	686 000	1,50000	2014	3,74148
		711 000	1,75000	2015	
		739 000	2,15000	2016	
		767 000	2,50000	2017	
		4 771 000	2,80000	2018	
		5 726 000	3,90000	2023	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

QUE l'émission d'obligations au montant de 13 400 000 \$ de la Ville de Boisbriand soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence le l'assistant trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-583
ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU 16 OCTOBRE 2013 AU MONTANT DE
13 400 000 \$ - CONCORDANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 13 400 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
RV-717	54 900
RV-1169	18 700
RV-1195	192 000
RV-1218	202 900
RV-1230	7 400
RV-1232	2 000
RV-1237	30 700
RV-1243	60 800
RV-1246	483 900
RV-1252	104 900
RV-1258	36 000
RV-1260	112 800
RV-1262	7 200
RV-1263	65 000
RV-1267	297 100
RV-1320	154 400
RV-1352	55 100
RV-1360	328 800
RV-1367	6 115 300
RV-1374.1	113 700
RV-1376.1	126 200
RV-1386	86 300
RV-1393	97 000
RV-1394	55 600
RV-1395	83 900
RV-1397	85 500
RV-1398	15 600
RV-1399	81 000
RV-1403.1	63 600
RV-1409	187 400
RV-1416	186 600

RV-1420	1 841 000
RV-1506	100 000
RV-1520	50 000
RV-1521	1 000 000
RV-1532	180 000
RV-1534	100 000
RV-1535	40 000
RV-1540	463 000
RV-1543	113 600

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 13 400 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 octobre 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou son assistant à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 938, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7G 1W5;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 16 avril et le 16 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence le l'assistant trésorier. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-10-584
ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU 16 OCTOBRE 2013 AU MONTANT DE
13 400 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 13 400 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros RV-717, RV-1169, RV-1195, RV-1218, RV-1230, RV-1232, RV-1237, RV-1243, RV-1246, RV-1252, RV-1258, RV-1260, RV-1262, RV-1263, RV-1267, RV-1320, RV-1352, RV-1360, RV-1367, RV-1374.1, RV-1376.1, RV-1386, RV-1393, RV-1394, RV-1395, RV-1397, RV-1398, RV-1399, RV-1403.1, RV-1409, RV-1416, RV-1420, RV-1506, RV-1520, RV-1521, RV-1532, RV-1534, RV-1535, RV-1540, RV-1543, la Ville de Boisbriand émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 16 octobre 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 à 2023 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1169, RV-1195, RV-1218, RV-1230, RV-1232, RV-1237, RV-1243, RV-1246, RV-1252, RV-1258, RV-1260, RV-1262, RV-1263, RV-1267, RV-1320, RV-1352, RV-1360, RV-1367, RV-1374.1, RV-1376.1, RV-1386, RV-1393, RV-1394, RV-1397, RV-1398, RV-1399, RV-1403.1, RV-1409, RV-1416, RV-1420, RV-1506, RV-1520, RV-1521, RV-1534, RV-1540, RV-1543, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
- **dix (10) ans** (à compter du 16 octobre 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1320, RV-1352, RV-1360, RV-1367, RV-1374.1, RV-1376.1, RV-1386, RV-1393, RV-1394, RV-1397, RV-1399, RV-1403.1, RV-1416, RV-1420, RV-1520, RV-1521, RV-1540, RV-1543, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-585
RÉMUNÉRATION DES OFFICIERS ET DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE modifier la résolution 2013-05-275, adoptée le 7 mai 2013, décrétant la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre d'élections et de référendums municipaux, aux fin d'y ajouter, à la rubrique « Officiers d'élection », la rémunération au poste de réserviste le jour de l'élection, au montant de 40 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-586
ENTENTE RELATIVE AUX MODALITÉS DE LOCATION DES
IMMEUBLES LOUÉS PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE - SIGNATURE**

ATTENDU qu'à l'article 7b) de l'Entente remplaçant l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville – 2013-2023, il est prévu que la Régie loue, des Municipalités, les différents postes de police compris sur son territoire de juridiction selon les modalités à être convenues entre elles et, plus particulièrement, qu'une entente interviendra afin de régulariser les questions relatives aux frais de préparation et d'entretien des immeubles loués;

ATTENDU les recommandations formulées à cet égard par le comité de gestion composé des quatre directeurs généraux des villes membres ainsi que par la direction de la Régie;

ATTENDU l'adoption le 25 septembre 2013, de la résolution 2013-09-095 par la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, une entente relative aux modalités de location des immeubles loués par la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-587
CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR – ASPHALTE
DESJARDINS INC. C. CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE & ALS**

ATTENDU le litige entre Asphalté Desjardins inc. et le Centre d'excellence sur glace concernant des travaux au stationnement dudit centre.

ATTENDU que la Ville de Boisbriand est partie au litige puisque le Centre d'excellence sur glace est locataire du terrain appartenant à la Ville de Boisbriand;

ATTENDU que le Centre d'excellence sur glace a obtenu de nouvelles sources de financement à la suite de l'implication de la Ville de Blainville et de ce fait, le Centre d'excellence sur glace procédera au paiement des sommes dues à Asphalte Desjardins inc.;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de mettre fin audit litige.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter la convention de règlement hors cour dans le dossier de la Cour Supérieure du Québec portant le numéro 700-17-009513-127 opposant Asphalte Desjardins inc. c. Le centre d'excellence sur glace, Ville de Boisbriand et Ville de Blainville.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, une entente ayant trait au règlement hors cour ainsi que tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-588
SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE –
REMBOURSEMENT DE LA COMPENSATION POUR L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT que Plaisirs Gastronomiques inc. est propriétaire d'un établissement industriel opérant au 3740, rue La Vérendrye, en la ville de Boisbriand;

CONSIDÉRANT la découverte d'erreurs lors de la prise de lecture d'un des deux compteurs d'eau de l'entreprise depuis l'installation des compteurs en mars 2004;

CONSIDÉRANT que l'erreur s'est produite plus particulièrement sur le compteur de 2 pouces portant le numéro 0013638235, au cours des années 2004 à 2012 inclusivement;

CONSIDÉRANT que cette erreur a entraîné une facturation de la tarification pour la fourniture de l'eau potable excédant les sommes desquelles Plaisirs Gastronomiques inc. aurait dû être facturé;

CONSIDÉRANT l'offre faite par la Ville de rembourser la compensation pour l'eau potable perçue en trop pour les trois dernières années;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser le trésorier à rembourser à Plaisirs Gastronomiques inc. l'écart entre le montant taxé et le montant corrigé pour les années 2010, 2011 et 2012, soit les sommes de 65 043 \$ pour l'année 2010 et 58 410 \$ pour l'année 2011, plus les intérêts au taux légal de 5 % à la date d'émission du chèque de la Ville;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une transaction et quittance ainsi que tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-589
SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC HYDRO
QUÉBEC – BORNES ÉLECTRIQUES**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter les termes et conditions énumérées à l'entente de partenariat avec Hydro Québec ayant trait aux bornes de recharge pour véhicules électriques;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-590
REPORT DE LA NÉGOCIATION SUR L'ENTENTE QUÉBEC-
MUNICIPALITÉS – TAXES DE VENTE PROVINCIALE (TVQ)**

ATTENDU que lors de la dernière campagne électorale d'août 2012, la première ministre du Québec, Madame Pauline Marois, prenait l'engagement de rembourser aux municipalités 100 % de la TVQ qu'elles paient;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de concert avec les autres partenaires municipaux, a entrepris, au printemps 2013, les négociations en vue du renouvellement de l'Entente Québec-municipalités;

ATTENDU que les parties ont convenu, en juin dernier, de reporter l'Entente Québec municipalités et de reprendre les négociations après les élections municipales de novembre 2013;

ATTENDU que pour l'année 2014, l'UMQ demandait au gouvernement du Québec de reporter l'Entente selon les mêmes modalités qu'en 2013, spécifiquement de conserver le traitement comptable du remboursement de la TVQ payée par les municipalités qui prend actuellement la forme d'un revenu général;

ATTENDU que l'entente d'harmonisation sur la taxe de vente du Québec, conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec en septembre 2011, oblige le gouvernement du Québec à respecter, des le 1er janvier 2014, les paramètres d'harmonisation et donc a transférer le traitement comptable du remboursement de la TVQ aux municipalités sous la forme d'un crédit sur intrants;

ATTENDU que les municipalités n'ont jamais pris part à ces négociations malgré l'impact de cette entente sur ses relations financières avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU que le changement de traitement comptable du remboursement de la TVQ se traduit par des impacts budgétaires et fiscaux majeurs pour les municipalités de plus de 200 millions de dollars sur les budgets municipaux de 2014 qui devront être ultimement assumés par les contribuables municipaux;

ATTENDU que cette modification aura un impact important pour la Ville de Boisbriand;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

DE dénoncer le changement dans les modalités de l'Entente touchant le remboursement de la TVQ qui aura des impacts majeurs pour les budgets municipaux 2014 et ce, découlant d'une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec sans que les municipalités en aient été parties prenantes.

D'appuyer l'Union des municipalités du Québec dans la démarche entreprise par cette dernière, le tout tel qu'à la résolution CA-2013-09-03, du 20 septembre 2013 et sa lettre du 24 septembre 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-10-591
VENTE D'UN VÉHICULE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le Service de sécurité incendie à vendre le véhicule suivant par l'entremise de Les encans Ritchie Bros., à savoir : Chevrolet Venture 2002, unité 401.

Adoptée

Madame la mairesse quitte la salle des délibérations.

**RÉSOLUTION 2013-10-592
SIGNALISATION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à l'installation de panneaux « Arrêt » aux endroits suivants :

- sur le boulevard des Entreprises en direction est à la hauteur du numéro civique 25;
- sur le boulevard des Entreprises (IGA) en direction ouest, à la hauteur du numéro civique 8, boulevard des Entreprises (Les Jardins Givenchy).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-593
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accorder un don et/ou subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 250 \$ à l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapées des Laurentides.

B) 200 \$ à Opération Nez-rouge Laval – Basses-Laurentides pour la campagne 2013;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-594
AUTORISATION – GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser Moisson Laurentides à tenir la collecte de la Grande guignolée des médias sur le territoire de la Ville, jeudi le 5 décembre 2013, devant le 4141, boulevard de la Grande-Allée (coin Lavoisier), pour les années 2013, 2014, 2015. Cette autorisation constituant une exception aux dispositions de l'article 5.1 du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-595
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de d'août 2013 montrant un total mensuel de 15 736 360 \$ et un cumulatif de 45 031 230 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-596
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – BOIS DU MONDE – 3245, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 436**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2013, portant le no R-13-CU-2434 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Bois du monde » au 3245, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone I-1 436 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Simulation visuelle, profils et détails, préparés par Enseigne Barbo en date du 28 août 2013 (1 page);
- Échantillon du fond de l'enseigne en bois « Ipé ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-597
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
PROJET RÉVISÉ – ENSEIGNE SUR POTEAU COMMUNAUTAIRE –
COMPLEXE PRODEV – 648 À 840, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN –
ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2429 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne communautaire pour le projet « Complexe Prodev » au 648 à 840, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129, conditionnellement à ce qu'une nouvelle proposition soit déposée au Service d'urbanisme présentant une couleur de fond et des matériaux uniformisés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-598
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR POTEAU – SUBWAY – 4, BOULEVARD DES
ENTREPRISES – ZONE C-2 136**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 septembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2435 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Subway » au 4 boulevard des Entreprises, dans la zone C-2 136 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Simulation incluant la description de l'enseigne sur poteau, préparée par Lettra Net inc. portant le numéro de projet 130616, datée du 28 août 2013 et comportant 1 page;
- Photographie de l'enseigne actuelle et du bâtiment;
- Implantation de l'enseigne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-09-599
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – REFUS POUR L'ENSEIGNE SUR POTEAU –
PLANCHERS ÉCONOMIQUES – 660, BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN –
ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 septembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2430 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur;

De rejeter, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 septembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2430 et conformément au règlement de PIIA RV-1447, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne sur poteau communautaire,

Le tout pour le projet « Planchers économiques » au 660, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129 et plus amplement décrit aux documents ci-après :

- Description et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparée par Julie Perron de la compagnie NoaVision, datée du 4 septembre 2013;
- Description et simulation visuelle de l'enseigne sur poteau communautaire, préparée par Julie Perron de la compagnie NoaVision, datée du 19 août 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-10-600
APPROBATION – PERMIS DE CONSTRUCTION – MATÉRIAUX DE
CONSTRUCTION SWIMKO – 3260 À 3270, AVENUE MOÏSHE – LOT
4 100 916 – ZONE R-3 513

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 septembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2433 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour un bâtiment de type multifamilial (6 logements en condo / phase 4) à être implanté au 3260 à 3270, avenue Moïshe, sur le lot 4 100 916, dans la zone R-3 513, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Une série de plans d'architecture (incluant l'implantation) préparés par Monsieur Michel Anastasiu, architecte, portant le numéro de projet 20130726, comprenant les planches 1 à 8, datés du 1^{er} août 2013 ;
- 2 perspectives couleur préparées par Illustra ;
- Échantillons des matériaux ;
- Plan d'implantation préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, daté du 8 août 2013 et portant le numéro de minute 21 318 ;
- Plan d'aménagement paysager et plantation, préparé par Centre du Jardin Dion inc. en date du 6 août 2013;
- Extrait de la matrice graphique.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-10-601
APPROBATION – PERMIS DE RÉNOVATION – TIM HORTONS – 2320,
BOULEVARD DU FAUBOURG – ZONE C-3 403

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 septembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2432 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation pour le projet « Tim Hortons » implanté au 2320, boulevard du Faubourg, dans la zone C-3 403, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'architecture, préparé par Sydney L. Godel, numéro de projet 1306139, daté du 7 avril 2013;
- Deux (2) simulations visuelles 3D, préparées par Les Services EXP inc., datées du 19 septembre 2013;
- Lettre explicative du projet, préparée par Guy Parenteau, datée du 3 septembre 2013;
- Panneau d'échantillons des matériaux et de revêtements extérieurs, préparé par Luc M. Allard, architecte, daté du 15 juillet 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-602
APPROBATION – PERMIS DE RÉNOVATION – KINOVA – 6100, RUE
DORIS-LUSSIER – ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la résolution du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro R-13-CU-2426 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le projet « Kinova » à être implanté au 6100, rue Doris-Lussier, dans la zone I-2 481, plus amplement détaillée aux plans d'architecture préparés par Alain Veilleux Architecte, comprenant cinq (5) pages, datés du 20 septembre 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-603
APPROBATION – PERMIS DE CONSTRUCTION ET CONCEPT
ARCHITECTURAL – ÉDIFICE À BUREAUX – GROUPE DION – 20855,
CHEMIN DE LA CÔTE NORD – ZONE I-3 482**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, du 11 septembre 2013, portant le numéro R-13-CU-2431 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le projet d'édifice à bureaux du Groupe Dion à être implanté au 20855, chemin de la Côte Nord, dans la zone I-3 482, plus amplement détaillée aux documents suivants

- Plans d'architecture du projet « édifice à bureaux », par Campanella & associés architecture + design, datés 2013 avec révision du 10 septembre 2013, feuillets, A-000 à A-601. Le tout comportant 23 pages;
- Proposition préliminaire du concept architecture et simulation couleur, par Campanella & associés architecture + design, de novembre 2012 en 17 feuillets, identifié « Le Groupe Dion depuis 1954 »;
- Échantillons;
- Plan d'implantation de l'arpenteur daté du 13 septembre 2013;
- Perspective couleur avant et arrière du projet

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-604
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS)**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste préparée par madame Mélanie Rivest, technicienne, section Environnement et Développement durable, du 19 septembre 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-605
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de septembre 2013, tel que dressé conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-606
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Julien Forgues Lecavalier Vincent Croteau-Martel	Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 2 octobre 2013 et ne devant pas dépasser le 15 février 2014;
Samuel Ouellette	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 2 octobre 2013 et ne devant pas dépasser le 23 mars 2014;
Samuel Boutet Marc-André Richard	Préposés au Service des loisirs à compter du 2 octobre 2013 et ne devant pas dépasser le 15 février 2014;
Samuel Boutet	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 2 octobre 2013 et ne devant pas dépasser le 8 février 2014;
Frédéric Guay-Fréchette	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 2 octobre 2013 et ne devant pas dépasser le 25 janvier 2014;

Gabriel Faubert
Kevin Guimond
Samuel Boutet
Vincent Thériault

Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 2 octobre 2013 et ne devant pas dépasser le 23 août 2014;

Maxime Romain

Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 2 octobre 2013 et ne devant pas dépasser le 1^{er} février 2014;

Karine Pelletier

Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 2 octobre 2013 et ne devant pas dépasser le 8 mars 2014;

Adoptée

Madame la mairesse, Marlene Cordato, reprend son siège.

RÉSOLUTION 2013-10-607
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'engagement du personnel non syndiqué suivant :

Grégory Desbois Mackenzie

Spécialiste badminton au Service des loisirs à compter du 2 octobre 2013 et ne devant pas dépasser le 6 septembre 2014;

Joannie Villemaire

Spécialiste danse au Service des loisirs à compter du 2 octobre 2014 et ne devant pas dépasser le 26 avril 2014;

Nicolas Dionne

Spécialiste mini-tennis au Service des loisirs à compter du 2 octobre 2013 et ne devant pas dépasser le 6 septembre 2014;

Yann Bissonnette
Chantal Vaillancourt

Spécialistes sports récréatifs au Service des loisirs à compter du 2 octobre 2013 et ne devant pas dépasser le 6 septembre 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-608
ENGAGEMENT – POSTE CADRE DE CHEF AUX OPÉRATIONS –
PRÉVENTION PERMANENT À TEMPS COMPLET AU SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser l'engagement de Monsieur Dave Halley au poste cadre de chef aux opérations – prévention, permanent à temps complet au Service de sécurité incendie à compter du 21 octobre 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-10-609
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2014-2019 –
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION
LOCALE 4238**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le renouvellement de la convention collective des employés syndiqués de la Ville avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4238 pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ainsi que la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer ladite convention.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Rétrospective sur son mandat qui se termine ce soir ;
- Satisfaite des résultats du sondage de satisfaction des citoyens et de tous ceux qui ont participé à l'atteinte de ce résultat ;
- Remercie Monsieur David McKinley pour son implication au cours de son mandat et lui souhaite bonne chance pour l'avenir ;
- Bonne chance à tous les candidats à la prochaine élection.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Remercie le personnel de la Ville pour leur excellent travail;
- Remercie les citoyens de la rue de Galais pour leurs commentaires suite aux remarques de la mairesse à la dernière séance;
- Bon anniversaire à Monsieur David McKinley et vœux de bonne chance pour l'avenir.

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Travaux sur le boulevard du Curé-Boivin et sur la 6^e Avenue – Suivi des travaux fut très pénible. Demande à ce que les entrées en ciment de messieurs Romagnino et Danielak soient remises dans le même état qu'avant le début des travaux;
- Commentaire sur le circuit Art culture – Aucune sculpture n'a été installé à l'est de l'autoroute 15;
- Remercie Monsieur David McKinley pour son mandat qui se termine ce soir;
- Remercie les citoyens pour leur appui durant la campagne électorale déjà débutée;
- Souhaite bonne chance à tous les candidats à l'élection du 3 novembre 2013.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Remercie tous les citoyens pour leur appui depuis les 4 dernières années, peu importe le besoin ou leur appartenance de district ;
- Remercie Monsieur René Lachance, directeur général de la Ville, pour son soutien et son bon travail ;
- Invite les citoyens à aller voter en grand nombre à l'élection du 3 novembre 2013 ;
- Remercie tous les collègues de son parti et se dit fière d'être à leur côté.

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Remercie Monsieur David McKinley pour son mandat qui se termine ce soir;
- Bonne chance à tous les candidats qui s'engagent dans une nouvelle campagne électorale;
- Invite les citoyens à aller voter en grand nombre à l'élection du 3 novembre 2013 ;

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Est heureux d'avoir eu l'occasion de servir les citoyens durant son mandat;
- Remercie Monsieur David McKinley pour son mandat qui se termine ce soir;
- Invite les citoyens à participer aux activités suivantes :
 - o 6 octobre 2013 – Match d'ouverture de la Ligue d'improvisation majeure classique de Boisbriand;
 - o 4 octobre 2013 – Partie d'huîtres au bénéfice de l'organisme Sodarrid;
 - o 5 octobre 2013 – Souper spaghetti à l'école Jean-Jacques-Rousseau;
 - o 5 octobre 2013 – Journée à saveur culturelle au Centre d'interprétation de la nature, de 10 h 30 à 15 h;
 - o 31 octobre 2013 – Halloween au Centre d'interprétation de la nature;
 - o Exposition de photos à la Maison du citoyen du 2 au 30 octobre 2013 de l'artiste Julie-Chantal Boulanger. Vernissage, le 3 octobre 2013 de 19 h à 21 h.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- 26 octobre 2013 de 19 h à 21 h – Patinage libre à l'aréna sous le thème de l'halloween ;
- Annonce qu'il sera candidat pour un deuxième mandat dans le district Labelle (# 6) ;
- Remercie Monsieur René Lachance, directeur général, pour son excellent travail ;
- Bonne chance à tous les candidats qui s'engagent dans une nouvelle campagne électorale;

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Remercie Monsieur David McKinley pour son mandat qui se termine ce soir, surtout pour son apport à la gratuité d'accès au parc du Domaine Vert;
- Remercie tous les citoyens de son district et réitère sa disponibilité pour un autre mandat.

Monsieur David McKinley, District Dion

- Remercie pour les bons commentaires qui lui ont été adressés ce soir à l'occasion de sa dernière séance du conseil ;
- Invite les citoyens à assister en grand nombre à la Partie d'huîtres au bénéfice de l'organisme Sodarrid, le 4 octobre prochain à la Maison du citoyen ;
- Souhaite bon succès aux candidats qui se présentent à l'élection.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Denis Marotte
Articles 5, 16, 21,32

Monsieur Blondeau
Article 21

RÉSOLUTION 2013-10-610 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE lever la séance 21 h 52.

Adoptée
